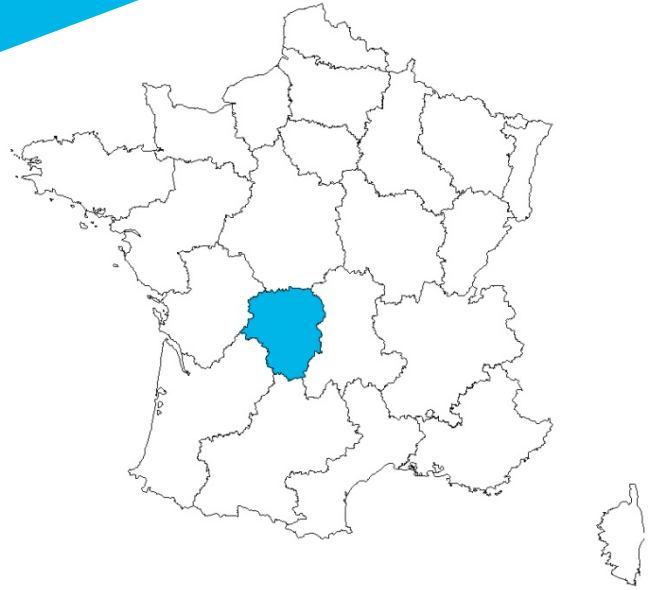


## LIMOUSIN



### STRUCTURE GLOBALE DU PROGRAMME

En plus des axes d'assistance technique, le Programme opérationnel (PO) se découpe en **6 axes d'intervention** :

- Axe 1** : Vers une économie innovante (Objectif thématique (OT) 1, OT 3)
- Axe 2** : Transition vers une économie décarbonée (OT 4)
- Axe 3** : Aménagement et usages numériques (OT 2)
- Axe 4** : Compétences et savoir-faire (OT 10)
- Axe 5** : Patrimoine environnemental (OT 6)
- Axe 6** : Cohésion territoriale (OT 9)

Le Limousin est l'une des 10 régions françaises de la catégorie « *région en transition* » pour la programmation 2014-2020. La stratégie d'utilisation des fonds de la région Limousin est centrée sur les objectifs climatiques et énergétiques et les objectifs thématiques (OT) liés à la recherche et l'innovation et à la compétitivité des PME et aux technologies de l'information et de la communication (OT.1, 2, 3, 4, 6, 9), et conformément aux objectifs de concentration thématique :

- Pour le FEDER, l'architecture du programme concentre les fonds sur les quatre premiers objectifs thématiques des axes 1, 2 et 3.
- Pour le FSE, l'architecture du programme se fonde uniquement sur la Priorité d'investissement dédiée à la formation tout au long de la vie : Pi (c) iii).

**Les règlements européens FSE et FEDER de la programmation 2014-2020 contiennent la possibilité d'un soutien direct à l'économie sociale et solidaire (ESS) et à l'entrepreneuriat social à travers leurs priorités d'investissement.**

Afin d'aider les acteurs de l'ESS à bénéficier de ces opportunités de financement pour le développement de leurs projets, l'Avise et le RTES se sont associés pour conduire une analyse de leur déclinaison en France. Cette analyse s'est concentrée sur les Programmes opérationnels FEDER-FSE élaborés par les Conseils régionaux, une grande partie des fonds étant déployée dans ce cadre. Pour en savoir plus sur le périmètre et les limites de ce travail, consultez la note de synthèse de l'analyse des PO régionaux, en ligne sur [www.avise.org](http://www.avise.org) et [www.rtes.org](http://www.rtes.org).

## ANALYSE DES THÈMES TRAITÉS PAR LE PROGRAMME

### Économie sociale et solidaire

Pour répondre aux quatre défis identifiés (démographique, climatique, ouverture et mondialisation, défi transversal de la mobilité), l'économie sociale et solidaire est citée comme un moteur possible de l'économie régionale : « *Pour devenir des moteurs de l'économie régionale, la culture d'entreprendre et la création d'entreprises doivent être fortement encouragées et accompagnées, notamment en milieu rural. Il est nécessaire de favoriser les nouveaux métiers (éco-activités...) et les nouvelles organisations et formes de gouvernance d'entreprises, comme l'économie sociale et solidaire.* »

Les structures de l'économie sociale et solidaire sont donc des bénéficiaires potentiels des objectifs spécifiques (OS) de l'axe 1 destinés à augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises et à augmenter le chiffre d'affaires des entreprises limousines, notamment à l'international.

Au sein de l'axe 1, le PO mobilisera également les fonds européens pour accroître la performance et l'attractivité des centres de compétences (O.S 1.1) et augmenter le nombre de projets innovants développés par des entreprises (O.S 1.2). Les efforts seront ainsi « *concentrés sur les outils permettant d'augmenter le nombre de projets d'innovation sous toutes ses formes dans les entreprises (renforcement de la structuration des acteurs régionaux de l'innovation, projets collaboratifs, projets des entreprises). Un meilleur accompagnement des projets des entreprises permettra d'augmenter le nombre de nouveaux produits ou de services mis sur le marché par elles et de faire en sorte qu'ils soient plus performants.* »

### Entrepreneuriat social

L'entrepreneuriat social est cité dans l'**axe prioritaire 1** « *Vers une économie innovante* », dans le cadre de l'objectif spécifique (OS) 1.4 « *Augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises* ».

Les actions d'accompagnement individuel et collectif à la création-reprise d'entreprises et le soutien à l'installation et au maintien de nouvelles activités seront soutenues. Les bénéficiaires seront par exemple les « *structures expertes du conseil et/ ou de la formation en création et reprise d'entreprises, structures expertes de l'intermédiation bancaire et d'octroi de prêts d'honneur ou de garanties ; associations reconnues d'utilité publique; associations ; sociétés de garantie ; sociétés financières gestionnaires de fonds.* » Les porteurs de projet d'entrepreneuriat social sont ainsi mentionnés dans le public cible : « *tout créateur ou repreneur d'entreprises (tout domaine d'activité, projet innovant, entrepreneuriat social...) et plus largement le grand public pour toucher l'ensemble des créateurs/repreneurs potentiels.* »

### Innovation sociale

L'**axe 1** « *vers une économie innovante* », et en particulier l'OS 1.2 « *augmenter le nombre de projets innovants développés par les entreprises* », prévoit des actions générales de soutien au système régional de l'innovation dont les bénéficiaires sont des acteurs publics ou privés, tels que des groupements d'entreprises, laboratoires de recherche, pôles de compétitivité, structures en charge de la valorisation de la recherche et du transfert, etc.

Aucune action n'est spécifiquement dédiée à l'innovation sociale, que le PO semble assimiler aux innovations par les usages<sup>1</sup> ou pédagogiques : « *la stratégie régionale d'innovation intègre la dimension [de*

<sup>1</sup> L'innovation par les usages « utilise l'information provenant des utilisateurs, leur permettant de devenir des participants actifs aux activités d'innovation » (définition de la DATAR : [http://www.datar.gouv.fr/sites/default/files/memento\\_innovation\\_usages\\_vf.pdf](http://www.datar.gouv.fr/sites/default/files/memento_innovation_usages_vf.pdf))

*l'innovation sociale] notamment par le développement des innovations par les usages. Les actions réalisées le cadre du FSE régional permettront de développer l'innovation pédagogique. »*

Cette perception de l'innovation sociale apparaît également dans le diagnostic régional sur la recherche et innovation en région Limousin : *« la recherche [...] doit mobiliser de nouvelles ressources pour affronter les enjeux de l'innovation et de la compétition économique. Dans certaines filières plus traditionnelles [...] ou dans le secteur des services [...], les sources d'innovation sont moins d'ordre technologique qu'organisationnelle et constituent donc majoritairement des innovations sociales (notamment par les usages). »*

En dehors de cet axe d'intervention, le programme interrégional Massif Central<sup>2</sup> (mentionné dans la partie sur la coordination entre les fonds (voir tableau des lignes de partage entre les fonds en annexe du PO) évoque des actions dans le domaine des Technologies de l'information et de la communication (TIC) et pour la valorisation des ressources culturelles locales, *« dans une logique d'innovation sociale et organisationnelle »*.

### Insertion par l'activité économique

Le terme « d'insertion par l'activité économique » n'est pas cité.

Les actions dont les publics cibles sont les demandeurs d'emploi, *« en particulier les publics les moins qualifiés et/ou précaires et/ou isolés ; salariés en insertion ou en reconversion »* s'insèrent dans l'axe 4, objectif spécifique 4.1: *« donner à tous les moyens d'accéder à une qualification dans un objectif d'accès, de retour, de maintien ou de mobilité dans l'emploi durable »*.

Les types d'action soutenus sont le développement d'une offre régionale de formations innovantes et de qualité et le développement de la formation dans les filières et les métiers les plus porteurs d'emploi, dont :

- le soutien d'actions de formations pré-qualifiantes ou qualifiantes pour les demandeurs d'emploi dans les filières et les métiers les plus porteurs d'emploi :
  - Les secteurs impactés par le renouvellement générationnel
  - Les secteurs en repositionnement stratégique ou technologique
  - Les secteurs d'innovation technique ou sociale
- le soutien d'actions de formation pour les publics en reconversion

### Coopération

Il n'est pas fait mention des Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE).

*« La Région Limousin contractualisera avec les territoires de projets porteurs d'une stratégie de développement et qui se doteront d'une équipe d'animation et d'une gouvernance locale mixte »* notamment les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (cf. infra « programmes intégrés).

---

<sup>2</sup> Le périmètre du Massif central est réparti sur 6 régions : Auvergne, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes. Plus d'informations sur le site [www.massif-central.eu](http://www.massif-central.eu).

## MAQUETTES FINANCIÈRES DÉDIÉES

Ventilation du plan de financement par axe prioritaire, fonds et objectif thématique :

AXE	FONDS	OBJECTIFS THÉMATIQUES (OT)	SOUTIEN DE L'UE	FINANCEMENT TOTAL	TAUX DE COFINANCEMENT UE
1	FEDER	OT 1	36,1 M€	104,3 M€	35%
		OT 3	15,3 M€	55,7 M€	27%
2	FEDER	OT 4	22,4 M€	64 M€	35%
3	FEDER	OT 2	24,7 M€	45,3 M€	55%
4	FSE	OT 10	18,4 M€	30,7 M€	60%
5	FEDER	OT 6	10,1 M€	25,3 M€	40%
6	FEDER	OT 9	12,6 M€	31,5 M€	40%
7	FEDER	SO	4,4 M€	7,3 M€	60%
8	FSE	SO	0,7 M€	1,1 M€	60%

## DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

## Programmes intégrés

« La contractualisation pour 2014-2020 s'appuiera sur trois types de territoires, et sera mise en œuvre par deux types d'Investissements territoriaux intégrés (ITI): les ITI urbains et les ITI non-urbains »:

- ITI urbains pour les Agglomérations, sous forme de quatre Communautés d'Agglomération en Limousin (Limoges, Brive, Tulle et Guéret)
- ITI non urbains pour les espaces de projet, au nombre de dix, qui pourraient former treize Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR). La gouvernance de ces pôles sera mixte, « associant élus et milieux socioprofessionnels, avec une forme juridique définie (association, syndicat mixte). La maîtrise d'ouvrage des actions peut être portée soit par l'espace de projet soit par d'autres structures locales publiques ou privées. »
- ITI non urbains pour les Parcs Naturels Régionaux (PNR), au nombre de deux (Millevalches et Périgord-Limousin). Les actions prévues par une charte renouvelée tous les douze ans (et mises en œuvre par des contrats de 3 ans renouvelables) comprennent des « actions exemplaires et innovantes pour le développement économique, l'attractivité et le lien social. »

## Développement local

À travers la mise en œuvre du PO régional via trois types de territoires et des ITI urbains et non urbains, la région Limousin a pour objectif « d'intensifier la mobilisation des initiatives locales afin d'accroître la participation des acteurs socioprofessionnels et associatifs à la préparation de la décision publique et à l'évaluation des politiques conduites ».

Par ailleurs, et concernant le développement local mené par les acteurs locaux, le PO régional mentionne que « compte-tenu de l'augmentation conséquente de l'enveloppe FEADER par rapport au FEDER sur 2014-2020, plusieurs domaines d'intervention des politiques territoriales ont été fléchés sur le Programme de développement rural (PDR) dans le cadre de la priorité n°6 relative à l'inclusion sociale, à la réduction de la

*pauvreté et au développement économique des zones rurales. Ce choix stratégique s'applique aussi au programme LEADER pour lequel un cadrage thématique régional sera défini pour certaines thématiques prioritaires (exemples : Infrastructures numériques, valorisation du patrimoine, circuits courts...) »*

### Micro-projets associatifs

Il n'est pas fait mention d'une mesure de soutien à l'émergence de micro-projets associatifs.

### Autres

Pour relever le défi climatique identifié, l'articulation entre habitat, emplois, services et offre de mobilité est mise en exergue. Le PO ainsi que le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) favorisent par conséquent l'amélioration du transport urbain et le développement de l'intermodalité et des alternatives à la voiture individuelle.

*Sont également ciblées « les initiatives menées par les acteurs locaux afin de promouvoir le développement d'une gestion intelligente de l'énergie sur leur territoire : démarches de « circuits courts », projets expérimentaux, développement de nouvelles filières, etc. »*

*« Les démarches collaboratives seront également renforcées, afin de pérenniser la notion de filière et de favoriser la constitution de "clusters" ou de "grappes" d'entreprises. »*

#### CONTACT

##### **Conseil régional Limousin**

27 boulevard de la Corderie CS3116 87031 Limoges Cedex 1

Tél : 05 55 45 17 76

[cl-noguera@cr-limousin.fr](mailto:cl-noguera@cr-limousin.fr)

### À lire également

---

- **De nombreux documents, y compris le Programme opérationnel régional,** sur le site « l'Europe s'engage en Limousin » : [www.europeenlimousin.fr/](http://www.europeenlimousin.fr/)
- **Fiche de synthèse sur la programmation régionale des FESI en Limousin,** éditée par le Commissariat général à l'égalité des territoires : [www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Programmes-2014-2020](http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Programmes-2014-2020)